



CONSEIL COMMUNAL III

Lycée - Peylanne
Plume la Poule



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 06 JUILLET 2022

Madame CHADEBOST, Présidente du Conseil Communal ouvre la séance.

Refonte des conseils communaux :

Le début de la réunion est l'occasion d'échanger sur l'avancée du travail mené à la fois par le groupe de travail, encadré par Osons + et le service participation citoyenne à la suite de la présentation auprès de monsieur le Maire le 21 juin 2022. Le service Participation Citoyenne a fait part au Conseil Communal des points sur lesquels il y a consensus et les points sur lesquels un travail est encore nécessaire. Les membres du Conseil Communal, qui étaient présents lors des dernières réunions, ont pu faire part de leurs impressions.

Projet de fresque avec les enfants des écoles du secteur pendant le temps périscolaire :

Mme CHADEBOST a évoqué la création d'un projet artistique avec les enfants sur le temps périscolaire. Il est envisagé de réaliser une fresque collaborative autour de l'Art. Le projet sera véritablement lancé en septembre à la rentrée scolaire avec, en amont, une prise de contact avec les services concernés de la ville (cf. Mr FILLATREAU). Il est envisagé d'intégrer le centre social de Bagatelle à ce projet.

Manifestation « l'Art et la jeunesse » du samedi 8 octobre 2022 :

La manifestation se tiendra le samedi 08 octobre 2022 de 14h à 17h sur l'esplanade du château Margaut. Le thème de cette année est « les pépites et les spectacles autour d'une chaise » ; l'idée est d'avoir un objet, la chaise, qui fait le lien entre toutes les prestations des enfants malgré les diverses formes d'expressions artistiques. Une collaboration avec les structures culturelles, « Les Arts scéniques », « Arema Rock et Chansons », « l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) » et « Musico Cabaret », qui ont un lien fort d'enseignement et de diffusion de la culture auprès des jeunes, a été retenue.

Il est proposé que l'ouverture de la manifestation « l'Art et la jeunesse » soit l'occasion de valoriser le travail mené par des enfants du centre social de Bagatelle. Ces derniers ont réalisé, à l'aide d'une

artiste, un dessin animé qui pourrait être projeté. Mme DESPLAT, présidente du centre social, va se renseigner afin de voir si le projet est envisageable.

Le pré programme est présenté par Mme CHADEBOST aux membres du conseil communal :

14h : ouverture avec notre présentateur en herbe : JEAN et sa chaise

14h05 : guitariste EMMD

14h15 : théâtre Arts Scéniques Talençais

14h45 : danse JAZZ EMMD

15h : harpiste EMMD

15h15 : théâtre « La balade des planches » Arts scéniques talençais

15h45 : chanteuse EMMD

16h15 : élèves de l'école Musico Cabaret de Magali Houques Féral ; extraits de CATS et STARMANIA

Il est décidé de faire quelques ajustements afin de permettre à la manifestation de commencer sur un temps dynamique. Les performances des enfants se tiendront de 14h à 17h. La journée se terminera par un goûter offert par le Conseil Communal aux différents participants. Il a été décidé d'offrir des places de cinéma aux enfants qui participent à l'événement. La possibilité d'offrir des places aux enfants du projet du centre social de Bagatelle reste à étudier si jamais la projection du dessin animé était intégrée à la programmation.

Un temps d'échange important a été consacré à la partie technique de l'organisation de l'événement. Afin d'assurer sa bonne tenue, il a été décidé de louer la tente berbère à un prestataire extérieur. Cette tente permettra d'accueillir à la fois le public et la scène.

Il a été demandé au service Participation Citoyenne de gérer certains points de la logistique : la réservation de deux spots au sol, une régie sonore en pensant à des microphones d'ambiance dans la mesure où l'événement va avoir lieu en extérieur et qu'il s'agit d'enfants. Afin d'assurer une bonne tenue de l'événement, un technicien de la ville va être sollicité. Pour le goûter, il est demandé que des tables et des bancs ou chaises soient mis à disposition. Pour faire une scène pour les prestations, un plateau de 50m² et un tapis de danse sont nécessaires. Le service Participation Citoyenne s'engage à réaliser la fiche manifestation dès qu'il aura les éléments nécessaires.

Afin d'assurer la communication autour de l'événement, le Conseil Communal s'est engagé à communiquer le plus tôt possible les informations nécessaires pour que le service Communication de la ville puisse créer l'affiche et les flyers. Ces derniers pourront être diffusés à la fois à l'école Paul Lapie par le biais de l'association des parents d'élèves et à divers événements (Forum des associations, Assises de la Participation, élection du conseil municipal des enfants).

Pour conclure, Mme CHADEBOST a évoqué la mise en place d'un « partenariat » avec « 1.2.3. Musique » dont deux concerts ont lieu le soir du samedi 08 octobre. Pour faire le lien entre les deux événements, il a été proposé que les enfants qui se sont produits pendant l'Art et la jeunesse soient invités au premier concert assuré par jeunes talents en formation musique de chambre. L'entracte sera assuré par des membres du Conseil Communal qui se proposent de servir un apéritif. De même, le spectacle de feu que le Conseil Communal avait dû refuser pour leur événement est proposé en accueil extérieur du public pour le deuxième concert.